

Séance publique du 11 avril 2014



Le Conseil général a déposé un **recours contre la nouvelle carte cantonale**. Conformément à l'avis défavorable rendu lors de la séance extraordinaire du 8 janvier dernier qui avait été approuvé, tant par la Majorité départementale que par le groupe communiste et citoyen, un recours a été déposé auprès du Conseil d'État, le décret portant délimitation des nouveaux cantons dans les Hauts-de-Seine ayant été adopté le 26 février dernier. Patrick Devedjian s'est par ailleurs étonné que le gouvernement révisé la carte des cantons «*pour une seule élection, celle de 2015*» pour ensuite «*supprimer les Départements en 2021 comme l'a annoncé le premier ministre dans son discours de politique générale*».

L'Assemblée départementale a ensuite voté le taux de **la taxe sur les propriétés bâties**. Comme il avait été annoncé lors du vote du budget, le 20 décembre dernier, celui-ci n'augmentera pas en 2014. Le taux départemental reste à **7,08 %, inchangé depuis cinq ans**. «*C'est le taux le plus bas de France en dehors de Paris*», a souligné le rapporteur général du budget, Éric Berdoati.

Les conseillers généraux ont également approuvé **le compte administratif du budget pour l'exercice 2013**, la «*vérification de l'exécution juste et sincère du budget primitif*» selon les mots du rapporteur général du budget. «*Dans un contexte marqué, au plan national, par la crise économique et l'essor de la précarité, le Département a su jouer pleinement son rôle de bouclier social*, a affirmé Patrick Devedjian. *Près de 60 % des crédits consommés ont été consacrés à nos concitoyens les plus en difficulté avec 818 M€ pour la solidarité contre 804 en 2012.*» En investissement, «*l'effort de notre collectivité pour offrir aux Alto-Séquanais des équipements structurants s'est concrétisé par une dépense de 431 M€*». Dernier axe prioritaire : **la maîtrise des dépenses de fonctionnement** «*obligatoire dans un contexte budgétaire marqué par l'augmentation de la péréquation, la stagnation des recettes et la baisse des dotations de l'État.*»

Au 31 décembre 2013, l'encours de la dette directe départementale s'élevait ainsi à 195 M soit 123 €/habitant. La capacité de désendettement du Département s'élève à sept mois.

Le Conseil général a approuvé **le PDI-RE, le programme départemental d'insertion et de retour à l'emploi, pour 2014**. Il comporte quinze familles d'actions et rassemble près de cent actions et autant d'opérateurs. Plus de 13 M€ y seront consacrés alors que l'ensemble des crédits consacrés aux bénéficiaires du RSA représentera **en 2014 plus de 165 M€**. Cette année, deux **Espaces insertion** (guichets uniques pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA) supplémentaires seront ouverts afin de couvrir 27 communes. En 2013, ces espaces ont permis de ramener à l'emploi 2 755 personnes soit une augmentation de 11 % par rapport au bilan précédant. Le taux moyen de **retour à l'emploi** y est de 40 %. Dans certains espaces il dépasse les 60 % !

Lors de l'examen des questions orales, Patrick Devedjian a précisé **la position du Département avant l'ouverture prochaine de la mission de préfiguration prévue dans la loi sur la métropole du Grand Paris**. « *Nous n'avons pas d'hostilité au principe même de la métropole, a rappelé le Président du Conseil général. À condition que l'on confie à cette métropole, ce que l'on confie aux métropoles partout ailleurs dans le monde, c'est-à-dire les compétences stratégiques. Or, ce que la loi prévoit aujourd'hui, c'est de lui confier les missions actuellement exercées par les intercommunalités (EPCI), donc des compétences de proximité ! La mission de préfiguration ne pourra, de toute façon, pas changer la loi et pour cause : son objet est dans la loi. La première chose que nous attendons du nouveau gouvernement est donc **un report de l'échéance**. Il n'a pas le choix puisqu'il sera techniquement impossible de mettre en ?uvre la métropole au 1^{er} janvier 2016. Mais le vrai débat est de savoir ce que veut vraiment le gouvernement. La loi « métropoles » a supprimé au mois de décembre la compétence spéciale des collectivités et celle-ci a été promulguée, au mois de janvier, au moment même où le président nous expliquait que **la compétence générale posait problème**. Et maintenant, le premier ministre annonce vouloir supprimer à nouveau la compétence générale? Comme nous l'a appris Sénèque, ? il n'y a pas de bon vent pour le marin qui ne sait pas où il va ? ».*

Tags:

[découpage cantonal](#) ^[1]

categories:

[La Métropole Parisienne](#) ^[2]

[Hauts-de-Seine](#) ^[3]

[Tweet](#) ^[4]

Friday, 11 April 2014

Source URL (retrieved on 03/21/2019 - 04:40): <http://patrickdevedjian.fr/s%C3%A9ance-publique-du-11-avril-2014/581>

Links:

[1] <http://patrickdevedjian.fr/tags/d%C3%A9coupage-cantonal>

[2] <http://patrickdevedjian.fr/blog/la-m%C3%A9tropole-parisienne>

[3] <http://patrickdevedjian.fr/blog/hauts-de-seine>

[4] <http://twitter.com/share>